



A l'attention de Monsieur le Préfet
coordinateur du bassin Loire-Bretagne
Monsieur Hugues Moutouh

Rennes, jeudi 25 juin 2026

Objet : Contribution de la FRSEA Bretagne relative à la révision des zones vulnérables au titre de la directive Nitrates pour la 8^e campagne de surveillance pour le bassin Loire-Bretagne

Monsieur le Préfet,

La FRSEA Bretagne émet un **avis défavorable** au projet de révision des zones vulnérables au titre de la directive Nitrates soumis à consultation publique dans le cadre de la 8^{ème} campagne de surveillance du bassin Loire-Bretagne.

Elle tient en premier lieu à rappeler que les agriculteurs bretons se sont fortement mobilisés depuis de nombreuses années pour améliorer la qualité de l'eau. Cette mobilisation s'est traduite par des changements profonds de pratiques, des investissements importants et un engagement constant dans des démarches collectives et territoriales, qui ont permis d'observer des évolutions positives sur de nombreux secteurs.

Cette dynamique d'amélioration doit également être replacée dans un contexte européen. La directive Nitrates impose à l'ensemble des États membres de désigner des zones vulnérables et de mettre en place des programmes d'actions, avec des obligations exigeantes en matière de fertilisation, de suivi et de pratiques agricoles. Toutefois, sa mise en œuvre et ses résultats restent très hétérogènes selon les territoires. Certaines régions européennes continuent de faire face à des problématiques structurelles fortes de pollution azotée, comme en Flandre où la question des excédents d'azote demeure au cœur d'une crise environnementale et réglementaire majeure. De la même manière, dans la plaine du Pô en Italie, caractérisée par une agriculture très intensive, les concentrations en nitrates restent élevées dans les eaux souterraines et ont conduit à classer une très large part du territoire en zone vulnérable. Dans ce contexte, la Bretagne se distingue par les efforts considérables engagés depuis plus de 30 ans et par les résultats obtenus. Contrairement à d'autres grandes régions agricoles européennes où les pressions restent très élevées, les agriculteurs bretons ont profondément fait évoluer leurs systèmes pour réduire les pertes d'azote, dans un cadre réglementaire parmi les plus exigeants d'Europe. Ces efforts doivent aujourd'hui être reconnus à la hauteur des résultats observés.

La proposition de sortie de 9 communes du Centre Finistère constitue un **signal encourageant** et une première reconnaissance des efforts engagés. Pour autant, cette évolution reste très **largement insuffisante** au regard des dynamiques observées sur le terrain et des améliorations constatées.

En effet, la révision proposée ne reflète pas fidèlement la réalité des progrès accomplis et ne permet pas d'ouvrir de véritables perspectives de sortie de zones vulnérables pour des territoires qui pourtant présentent des **tendances favorables**. Cette situation est d'autant plus difficilement acceptable que les contraintes liées au classement en zone vulnérable demeurent très lourdes pour les exploitations agricoles. Les agriculteurs ne peuvent être durablement maintenus dans ce zonage sans que les résultats de leurs efforts ne soient pleinement reconnus et traduits dans les décisions administratives.

Au-delà de ce constat, la FRSEA Bretagne souhaite exprimer sa plus forte inquiétude concernant la **méthodologie retenue pour établir ce projet de classement**, qui présente de nombreuses fragilités de nature à remettre profondément en cause sa validité. Les éléments d'analyse disponibles montrent en effet que la qualité et la robustesse des données utilisées ne sont pas garanties. Une **part très importante des stations de mesure ne dispose pas du nombre minimal de données requis** pour caractériser correctement la qualité des eaux, ce qui ne permet pas de calculer de manière fiable les indicateurs réglementaires. Ainsi, une **proportion significative des stations principales et une majorité des stations complémentaires ne respectent pas les exigences en matière de nombre de mesures**, ce qui compromet toute interprétation rigoureuse des résultats. De plus, un nombre très élevé de points de prélèvements n'est pas bancarisé dans les bases de données officielles : **Naïades ou Ades**, ce qui les rend en principe non exploitables et fragilise encore davantage l'analyse réalisée.

Ces insuffisances sont aggravées par une **instabilité notable du réseau de surveillance**, avec des points de mesure qui apparaissent ou disparaissent d'une campagne à l'autre, rendant impossible toute analyse fiable des tendances. Dans ces conditions, il est illusoire de prétendre qualifier correctement le niveau de contamination ou son évolution dans le temps. Cette situation est d'autant plus problématique que la circulaire ministérielle du 16 juin 2025 encadre précisément ces aspects et impose des exigences claires en matière de robustesse des données, de transparence et de mise à disposition des informations. Or, ces exigences n'ont manifestement pas été respectées, qu'il s'agisse de la **mise à disposition tardive des données**, de **l'absence de porter à connaissance** complet du réseau de surveillance ou encore de l'utilisation de données non conformes aux règles de bancarisation. En effet, les acteurs du territoire auraient dû être informés au plus tard en juillet 2025, or les données ont été mises en ligne en août avec une communication en septembre 2025. La période de concertation engagée dès octobre était donc trop courte.

Par ailleurs, la FRSEA Bretagne dénonce une **prise en compte insuffisante du fonctionnement réel des milieux**, notamment en ce qui concerne les eaux souterraines. Le refus d'appliquer les **principes de compartimentation hydrogéologique**, pourtant prévus par les textes de référence, conduit à des classements incohérents et pénalisants pour des territoires qui ne présentent pas les mêmes caractéristiques ni les mêmes niveaux de contamination. De telles approximations méthodologiques conduisent à lisser artificiellement les situations et à maintenir en zone vulnérable des secteurs qui devraient pouvoir en sortir.

L'ensemble de ces éléments conduit à considérer que la révision proposée repose sur des bases fragiles et contestables. Elle conduit à surestimer certaines situations de contamination et à ignorer les dynamiques d'amélioration pourtant observées sur le terrain. Dans ces conditions, elle ne permet pas de rendre compte de manière objective et équilibrée de l'état réel des masses d'eau en Bretagne.

La FRSEA Bretagne demande en conséquence qu'une **révision approfondie de la méthodologie soit engagée. Cela suppose notamment :**

- l'utilisation exclusive de mesures issues des banques de données officielles *Naïades* et *ADES*, ainsi que le retrait de tous les points de prélèvements n'ayant pas été suivis sur les 6^e, 7^e et 8^e campagnes,
- le retrait de tous les points de prélèvements n'ayant pas fait l'objet d'au moins 11 mesures par an sur la période 2019-2023, et par conséquent l'utilisation du percentile 90 qui revient à mettre en avant les pics de concentration exceptionnels plutôt que de refléter la tendance de fond
- la réalisation d'une analyse robuste sur la période du 01/10/2019 au 30/09/2022, associée à une comparaison avec les résultats de la 8^e campagne afin d'apprécier à la fois la tendance et la hauteur de contamination,
- l'application stricte de la compartimentation des eaux souterraines (ESO) fondée sur la BD LISA 3 effective depuis 2018, et non sur des considérations simplificatrices ou non conformes aux textes.

Il est également indispensable de stabiliser le réseau de surveillance afin de permettre une analyse cohérente dans le temps et de mieux intégrer les tendances d'évolution observées sur plusieurs campagnes.

Au-delà de ces aspects techniques, la FRSEA Bretagne rappelle qu'il est aujourd'hui essentiel d'ouvrir de véritables perspectives de sortie de zones vulnérables. Les agriculteurs ont pris leurs responsabilités et ont consenti des efforts considérables. Il est désormais indispensable que ces efforts soient reconnus et traduits par des évolutions concrètes du zonage lorsque les conditions sont réunies. À défaut, c'est toute la crédibilité du dispositif qui est remise en cause.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la FRSEA Bretagne demande la prise en compte des observations formulées dans la présente contribution et émet un **avis défavorable** au projet de révision en l'état. Elle appelle les pouvoirs publics à revoir leur approche afin de garantir un dispositif plus juste, plus transparent et fondé sur des données fiables, permettant de reconnaître les progrès accomplis et d'accompagner réellement les territoires vers des sorties de zones vulnérables lorsque cela est justifié.

Laetitia BOUVIER
Présidente de la FRSEA Bretagne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Bouvier', with a large, sweeping flourish underneath.